



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMA

1, AVENUE RENÉ CASSIN
22 100 DINAN

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMA, 1 AVENUE RENÉ CASSIN 22 100 DINAN

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) sont consultables sur le site internet www.vetanima.fr et peuvent vous être remise sous format papier à l'accueil de la clinique sur simple demande.

Tout acte effectué au sein de l'établissement de soins est soumis aux présentes CGF.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Clinique Vétérinaire Anima

1, avenue René Cassin

22 100 DINAN

Tel : 02.96.39.00.33 (ligne animaux de compagnie) / 02 96 41 33 00 (ligne rurale)

Mail : vetos.anima@gmail.com

Site Internet : www.vetanima.fr

Notre établissement de soins est classé clinique vétérinaire pour animaux de compagnie et nouveaux animaux de compagnie et cabinet vétérinaire pour ruminants et occasionnellement équidés conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires <https://www.veterinaire.fr/ressources.html>

La clinique est accréditée Cat friendly Label argent.

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

Société d'exercice : SELARL FAUV'ANIMA

Réseau : Vetfamily

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture de l'établissement de soins :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

Le samedi de 8h30 à 17h

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

Visites à domicile réservées à l'activité rurale et équine.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Dr Anne Bulot, diplômée de l'université de Liège, associée

Dr François Baudier, diplômé de l'école vétérinaire de Nantes, associé

Dr Anne-Sophie Pastorelli, diplômée de l'école vétérinaire de Lyon, associée

Dr Louise Vesin, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes, associée

Dr Alberto Nunez Velez de Villa, diplômé de l'université catholique de Santa Maria (Arequipa, Pérou), salarié

Dr Ana Krgovic, diplômée de l'université de Budapest (Hongrie), salariée

Dr Hervé Chupin, diplômé de l'université de Liège (Belgique), salarié

Dr Johanna Quemper, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes, salariée

Dr Marine Canestrier, diplômée de l'université de USAMV (Roumanie), salariée

Dr Orianne Gru, diplômée de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, salariée

Personnel non vétérinaire :

Mme Aude Lacocquerie, auxiliaire spécialisée vétérinaire, niveau 5

Mme Magali Delanoe, auxiliaire spécialisée vétérinaire, niveau 5

Mme Karine Houitte, auxiliaire spécialisée vétérinaire, niveau 5

Mme Virginie Harel, auxiliaire spécialisée vétérinaire, niveau 5

Mme Audrey Hervé, auxiliaire spécialisée vétérinaire, niveau 5

Mme Elise Menant, auxiliaire spécialisée vétérinaire, niveau 5

Mme Bérénice Hamm, auxiliaire vétérinaire qualifiée, niveau 4

Mme Céline Auffray, auxiliaire vétérinaire qualifiée, niveau 4

Mme Diane Souben, auxiliaire vétérinaire, niveau 3

L'entretien des locaux est assuré par la société SOLVITNET

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Pour les animaux de compagnie :

Consultations

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine préventive
- Consultations de médecine interne
- Consultations d'ophtalmologie
- Consultations des Nac
- Consultation de phytothérapie
- Consultation de comportement
- Évaluation comportementale
- Consultations de physiothérapie et laser
- Consultation de cancérologie et chimiothérapie

Chirurgie

- Chirurgie de convenance
- Chirurgie générale courante
- Chirurgie ophtalmologique
- Chirurgie orthopédique
- Dentisterie

Hospitalisation

- Hospitalisation chien
- Chatterie
- Hospitalisation nac
- Hospitalisation des animaux contagieux

Analyses sanguines

Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Idexx Catalyst, Idexx CoagDX, Idexx Procyte, Idexx SNAP Pro, Idexx Snap shot, Idexx Sedivue, Idexx Analyseur UA, microscope optique.

Effectuées le cas échéant par des laboratoires extérieurs avec accord du client.

Anesthésies générales (fixes et gazeuses)

Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie, de la race, des antécédents médicaux et de l'âge de l'animal. La surveillance de l'anesthésie est réalisée par oxymétrie-capnographie (BLT M880 Vet).

Les animaux sont placés sur tapis chauffant lors des chirurgies et leur température est régulièrement suivie au cours de l'intervention et lors de la phase de réveil.

Imagerie médicale

Réalisation de radiographies : générateurs (Cerim Atlas 100-30 et Satelec X-mind) et capteur plan Philips; les radiographies peuvent être envoyées par mail au client sur simple demande ou mise sur un support USB.

Échographie, doppler, doppler couleur : échographe Esaote MyLab six ; les images peuvent être remises aux clients sur simple demande).

Endoscopies Endoscope, fibroscope et vidéo otoscope (Storz)

Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologique.

Pour les ruminants et les équidés

Médecine individuelle

Chirurgie

Audit et suivi d'élevage (alimentation, qualité du lait, santé du veaux, suivi de reproduction, suivi global)

Analyses des matières fécales

Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Le personnel n'est pas présent sur site 24h/24H. En dehors des horaires d'ouverture, le personnel assure une surveillance régulière mais non continue des animaux hospitalisés.

Les visites aux animaux hospitalisés sont possibles. Un rendez-vous est fixé en fonction des disponibilités du client et de l'équipe vétérinaire. Les visites ne sont pas permises en dehors des horaires d'ouverture.

Le local d'hospitalisation répond aux exigences de l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins, il dispose de son propre point d'eau.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS (PCS)

Pour les animaux de compagnie :

Les astreintes de nuits de 19h à 22h00 les jours de semaine et de 17h à 22h00 le samedi et les dimanches et fériés de 8h30 à 22h00 sont assurées par une des quatre cliniques ci-dessous :

- **La clinique vétérinaire Anima**, située 1 avenue René Cassin, 22 100 Dinan
- **la clinique vétérinaire de l'Aublette**, située 15 avenue de l'Aublette, 22 100 Quévert,
- **la clinique vétérinaire de Lanvallay**, située 2 rue des Fougères ZA Clos des Landes 22 100 Lanvallay,
- **la clinique vétérinaire de l'Arguenon**, située Impasse du Docteur Calmette 22 130 Plancoët.

Le vétérinaire qui assure la garde ne se trouve pas sur le site de la clinique mais s'y rend en fonction des appels d'urgence et des besoins des animaux hospitalisés.

A partir de 22h00 et jusqu'à 8h30, les urgences ne pouvant attendre le lendemain matin sont orientées vers **Vétérinaires 2 toute urgence**, située 6 rue du Bourg Nouveau 35000 Rennes ; cette clinique est dédiée à la prise en charge des urgences vitales.

La prise en charge des animaux est assurée sur appel téléphonique au numéro de la ligne pour les animaux de compagnie (02 96 39 00 33). L'appel est dirigé vers une plateforme téléphonique (Vétophonie) qui réceptionne les appels, conseille le client, réalise le tri des urgences et si nécessaire oriente le client vers la structure pouvant réaliser la prise en charge de l'animal.

Pour les ruminants :

Notre établissement assure les astreintes 24h/24 et 7 j/7, sur appel téléphonique (ligne rurale : 02 96 41 33 00)

CONTRATS DE PCS :

Une convention de continuité de soins et de permanence de soins a été établie entre les quatre cliniques et signée le 25 février 2026. Elle a été transmise au CRO de Bretagne.

TELEMEDECINE

La télémedecine n'a pas été mise en place au sein de la Clinique vétérinaire Anima.

ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement traitées dans l'établissement de soins sont les suivantes : chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie, ruminants., abeilles. Les espèces occasionnellement traitées sont les équidés.

Il peut arriver qu'il faille orienter le client vers un autre établissement de soins plus à même de soigner une espèce ou un type d'animal pour laquelle nous n'avons pas la compétence, le matériel ou la responsabilité civile professionnelle (RCP) nécessaire.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil régional de l'Ordre de Bretagne :

CRO Bretagne - 53 rue Jules Vallès 35 000 RENNES

tel : 02 99 63 71 95 - mail : cro.bretagne@ordre.veterinaire.fr

RCP

Les coordonnées de la compagnie d'assurance en charge de notre responsabilité civile professionnelle (RCP) sont les suivantes :

AXA France Thierry Hamon

64 bis rue de Brest

BP 76314

22 106 Dinan cedex

Tel : 02 96 39 03 28

N° contrat : 3888818504

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

CONFORMEMENT A LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES » DU 6 JANVIER 1978, LE CLIENT DISPOSE D'UN DROIT D'ACCES, DE MODIFICATION, DE

SUPPRESSION DES DONNEES LE CONCERNANT AUPRES DES DOCTEURS BULOT, BAUDIER, PASTORELLI ET VESIN.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends financiers survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (notamment ceux relatifs aux honoraires, à des prestations ou ventes accessoires).

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr ou par voie postale : Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante et par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, la prise en charge du corps est réalisée par la Société Animacare (Rue Pierre Harel, 35133 Lécousse) qui procèdera à une incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client (les tarifs varient en fonction du poids de l'animal et de la modalité d'incinération).

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants sont sous la responsabilité de la mairie de la commune où ils ont été retrouvés.

La clinique n'accepte pas de recueillir ces animaux errants. Le personnel de la clinique peut vous aider à vérifier si l'animal est identifié mais ne peut en aucun cas communiquer à un tiers les coordonnées du propriétaire.

MODALITES DE REGLEMENT

Les factures sont à régler comptant en fin de consultation ou la restitution de l'animal au propriétaire. Les modes de règlement acceptés sont : les cartes bancaires, les chèques, les espèces et les virements bancaires.

Des facilités de paiement peuvent être accordées au cas par cas avec l'accord des dirigeants de l'établissement. En accord avec les dirigeants, l'échelonnement des règlements peut être proposé pour les sommes importantes avec l'organisme Payvet; les frais de dossier sont à la charge du client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, lors de soins de longue durée ou pour les consultations de garde.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

La SELARL FAUV'ANIMA engagera des procédures en cas de non-paiement des honoraires dus.

Des plans de préventions sont également proposés au sein de l'établissement avec l'organisme Oxane.

Fait à Dinan , le 25/02/2026